



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 25 mars 2024

DELIBERATION N°2024-014

L'an 2024, le 25 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Prazeres RIBEIRO pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

ABSENTS :

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12/02/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-014 : Validation de l'engagement de la commune dans l'Atlas de la Biodiversité Communale, porté par le Parc naturel régional du Vercors

Yoann SALLAZ-DAMAZ, Rapporteur

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un outil majeur de l'action locale qui va au-delà d'un simple inventaire naturaliste et qui cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.

La mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale permet de multiples objectifs. A la fois outil d'information et d'aide à la décision, il cherche à :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser,

- intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'Atlas de la Biodiversité Communale donne lieu à la production de trois types de rendus :

- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographies d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de publications, rapports, outils de sensibilisation relatifs à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives d'actions qui en découlent.

La commune de Noyarey s'est déjà positionnée en faveur d'une candidature à l'appel à projet Atlas de la Biodiversité Communale de l'Office Français de la Biodiversité, en partenariat et porté par le Parc naturel régional du Vercors.

Suite à la réponse positive à cet appel à projet national déposé par le Parc naturel régional du Vercors concernant l'Atlas de la Biodiversité Communale et compte tenu de l'intérêt suscité par ce projet, il est proposé au Conseil municipal que la commune de Noyarey conventionne avec le Parc naturel régional du Vercors.

La participation de la commune de Noyarey au cofinancement du projet est estimée à 3070.00 € pour une durée de trois ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de VALIDER** l'engagement de la commune dans la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale
- **d'AUTORISER** Madame le Maire à engager les dépenses nécessaires au déroulement de ce projet.
- **d'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec le projet, et notamment la « Convention financière dans le cadre de la démarche «Atlas de la Biodiversité communale » » annexée, avec le syndicat mixte du PNR du Vercors ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord, et **VALIDE** l'engagement de la commune dans la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale ;

AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses nécessaires au déroulement de ce projet ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document en lien avec le projet, et notamment la « Convention financière dans le cadre de la démarche «Atlas de la Biodiversité communale » » annexée, avec le syndicat mixte du PNR du Vercors.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 28/03/2024

Reçu en préfecture le : 27/03/2024

Exécutoire le : 28/03/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 26/03/2024

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

